



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

Le Directeur général

Paris, le 04 AVR. 2019

Monsieur le Président,

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel a pris connaissance de votre courrier dans lequel vous souhaitez une intervention auprès de France Télévisions afin que la chanson intitulée *Roi* interprétée par Bilal Hassani ne soit pas sélectionnée pour représenter la France lors de la prochaine cérémonie de l'Eurovision en raison de son caractère majoritairement en langue anglaise.

Le CSA ne saurait se prononcer sur un choix qui relève de l'organisateur du concours de l'Eurovision, l'Union européenne de radio-télévision, et de son règlement. Nous transmettons toutefois votre courrier au groupe France Télévisions.

De manière générale, en ce qui concerne l'emploi fréquent de mots anglais dans les médias audiovisuels, la décision du 29 juillet 1994 du Conseil constitutionnel prévoit que « *[la liberté de communication et d'expression] implique le droit pour chacun de choisir les termes jugés par lui les mieux appropriés à l'expression de sa pensée ; (...) la langue française évolue, comme toute langue vivante, en intégrant dans le vocabulaire usuel des termes de diverses sources, qu'il s'agisse d'expressions issues de langues régionales, de vocables dits populaires ou de mots étrangers* ».

Ainsi, une terminologie légale officielle ne peut être imposée aux services de télévision, qu'ils soient publics ou privés, et rien n'interdit le recours dans les programmes audiovisuels, comme au sein des écrans publicitaires, à des termes ou expressions étrangers entrés dans le langage courant, quand bien même ceux-ci posséderaient un équivalent français.

Soyez assuré que le CSA est conscient du rôle essentiel que jouent les médias audiovisuels dans la promotion de notre langue. C'est notamment la raison pour laquelle, depuis cinq ans, le CSA organise la Journée de la langue française dans les médias audiovisuels, en sollicitant toutes les chaînes de télévision et les radios, métropolitaines et ultra-marines, afin que celles-ci prévoient des programmations spécifiques célébrant la richesse et la diversité de notre langue.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.


Guillaume BLANCHOT

Monsieur Régis RAVAT
Président de l'Association Francophonie Avenir
2811 Chemin de Saint-Paul
Parc Louis Riel
30129 MANDUEL